Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260922-CM2026141-DE

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026
DÉLIBERATION N° 2026-141

L'an deux mille vingt-six, le vingt -deux septembre à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LEGER-GARAUT Frédérique	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			LE GRANDIC Frédéric	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			TAILLANDIER Nathalie	X		
TAILLANDIER Michel, Adjoint	X			LE GRANDIC Patricia	X		
DUSSIAU Nadine, Adjointe	X			LOUGLAYAL Hicham		X	
VILLALDEA Rafaël, Adjoint		X	M-L. CIRRE	SADDIK Karim	X		
PORRAS Meggan, Adjointe		X	G. FRODEFOND	GOBIN Ludivine	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			COLOMBIER Luc	X		
MASSON Stéphanie, Adjointe		X		MARC Solène		X	N. DUSSIAU
PETITJEAN Eliane		X	J. LAMBERT	TISSIER Julien	X		
FRODEFOND Gabrielle	X			MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale	X			NOBLE Bruno	X		
BOUCHARDON Thierry	X			MENEUST Marylin	X		
WORGELD Thierry	X			DURIEUX Olivier	X		
LAMBERT Jacques	X				X		

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal MNICH

En exercice :	29	Présents :	23	Pouvoir(s) :	4	Votants :	27	Absent(s) :	6

APPEL A PROJET CAF 2026 - DEMARCHE HAUTE QUALITE DES LIEUX D'ACCUEIL AU MULTI ACCUEIL « LES P'TITES FRIMOUSSES »

Madame Marinette ROBERT, Adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, expose :

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 porte de fortes ambitions en matière de réductions des inégalités territoriales et sociales. Le relèvement de la qualité des conditions d'accueil des enfants, la transition écologique, le soutien à l'innovation sont autant d'enjeux dont l'accompagnement nécessite de soutenir des projets « sur mesure » au plus près des besoins des publics et des territoires.

Dans un contexte territorial et social en mutation, la diversité des axes d'intervention du Fonds publics et territoires (FPT) et la souplesse de sa mise en œuvre en font un levier particulièrement adapté. Le FPT renforce le positionnement des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) au cœur des territoires et permet d'accompagner l'opérationnalité des objectifs inscrits dans le Schéma départemental des services aux familles (SDSF) et les Conventions territoriales globales (CTG).

Le multi-accueil « les P'tites Frimousses » de Saint-Florent-sur-Cher souhaite s'engager dans une démarche écolo-crèche, accompagnée par l'association Label Vie. Le Label écolo-crèche, créé en 2009, décerné par un comité national indépendant, est le premier label de développement durable dédié à la petite enfance.

Le label écolo-crèche permet aux structures d'accueil de la Petite Enfance de toute taille et de tout type :

- D'identifier et de maîtriser l'impact environnemental et social des activités et d'améliorer leur performance environnementale et sociale ;
- De s'engager facilement dans une démarche qualité accessible d'amélioration continue ;
- De choisir et définir leurs objectifs propres, de les atteindre et de démontrer qu'ils ont été atteints ;
- D'améliorer la qualité de vie des enfants et des équipes au sein de leur établissement ;
- D'engager collectivement tous les acteurs de l'établissement dans un projet innovant et fédérateur.

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 23/09/2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260922-CM2026141-DE

Le multi-accueil « les P'tites Frimousses » s'engage dans 7 thèmes sociaux : l'accueil, les partenariats, familles, l'équipe le bien-être et la santé, les partenariats et l'engagement écologique, et autour de 3 thématiques environnementales : l'hygiène, le jardin et la biodiversité, les activités et les jeux.

Le montant de l'aide sollicitée pour l'accompagnement de la démarche écolo-crèche s'élève à 4 662 € et correspond à 80 % des dépenses totales de fonctionnement de 5 865 € HT. Cette subvention permettra de financer en partie l'engagement dans la démarche, l'accès aux outils de diagnostic, au journal de bord et bilan de l'impact environnemental et social.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Achats et formation des professionnels à la démarche	5 865,00 €	Aide sollicitée auprès de la CAF	4 662,00 €
		Autofinancement (commune)	1 203,00 €
Total	**5 865,00 €**	**Total**	**5 865,00 €**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de démarche écolo-crèche du multi-accueil « les P'tites Frimousses »,
- D'autoriser Madame le Maire à déposer la demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Cher, pour la labellisation du multi-accueil « les P'tites Frimousses »,
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite demande et tout acte en ce sens.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 23 septembre 2026

Madame Le Maire,
Marie-Line CIRRE

Le secrétaire de séance,
Pascal MNICH

VILLE DE ST-FLORENT-SUR-CHER 18 (CHER)

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 23/09/2026